

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **plaquiste-
plâtrier**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire!

Selon ce que je dois faire, je porte:

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 ceinture porte-outils
- 5 protection des genoux
- 6 chaussures de sécurité
- 7 protection antibruit
- 8 masque respiratoire
- 9 lunettes de protection
- 10 casque de sécurité
- 11 combinaison jetable



Je limite les postures inconfortables



J'utilise un matériel adapté pour réduire les postures inconfortables.
J'organise ma zone de travail et j'évite son encombrement.



Je limite les efforts physiques



Je prépare
l'approvisionnement
de mon chantier
en organisant la zone
de stockage
et de découpe
à proximité
de la zone de pose.

Pour faciliter le déplacement des charges,
j'utilise des équipements d'aide
à la manutention adaptés et en bon état.



→ **Pour ne pas tomber de haut!**

J'utilise des moyens d'accès en hauteur sécurisés et en bon état.



Pas d'obstacle sur mon chemin



Pour éviter de trébucher, j'organise le chantier.
Je le maintiens propre et sécurisé.



→ Bruit: je me protège

Le bruit a des effets irréversibles sur mon audition. Lorsque je réalise des travaux bruyants ou que je travaille dans un environnement bruyant, je porte des protections auditives.



→ Poussières: je me protège

Je me protège des poussières
lors des travaux et pendant
le nettoyage du chantier.



→ Isolants: je fais attention



Pour éviter tout risque pour ma santé,
je me renseigne sur les précautions à prendre
pour la pose ou la dépose de l'isolant.
J'évite l'émission de poussières en adaptant
ma façon de travailler et je me protège.

→ Risque amiante:

je prends mes précautions

Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler : j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je stationne mon véhicule
dans un endroit sécurisé.



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6233

1^{re} édition (2015) • réimpression avril 2017 • 10 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2219-9
© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Conception graphique Amélie Lemaire